



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de région académique des relations
européennes, internationales et à la coopération
Pôle territorial de LIMOGES**

Limoges, le 12 octobre 2023

Carole DRUCKER-GODARD,
Rectrice de l'académie de LIMOGES,

à

**Service de région académique des relations européennes,
internationales et à la coopération (SRA-REIC)**

Pôle territorial de Limoges

Affaire suivie par :

Eric MATHELIN

Tél : 05 55 11 43 49 / 06 28 87 81 21

Mél : ce.dareic@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,
S/C les IA-DASEN,

Mesdames et Messieurs les IA-IPR, IEN-ET-EG,

Objet : Dispositif des enseignants référents pour l'action européenne et internationale (ERAEI).

Dans le cadre de sa politique d'ouverture internationale, l'académie de Limoges a mis en place depuis Mars 2022, le dispositif des enseignants référents pour l'action européenne et internationale (ERAEI) afin d'accompagner d'une manière structurée et durable les établissements dans le développement de leur stratégie à l'international.

Les enseignants référents pour l'action européenne et internationale (ERAEI) sont nommés par le chef d'établissement dans les collèges et les lycées afin de l'assister dans le domaine de l'ouverture internationale. Les ERAEI constituent des interlocuteurs privilégiés du service SRA-REIC de Limoges. Ils permettent de répondre à des sollicitations d'ouverture européennes et internationales.

Les missions de l'ERAEI :

- Les ERAEI sont en lien avec le SRA-REIC de Limoges : ils conseillent le chef d'établissement dans le développement international et européen de son projet d'établissement. Ils bénéficieront à ce titre de temps de formations spécifiques sur les différents programmes en lien avec l'ouverture internationale (ERASMUS+, OFAJ, France Éducation internationale....) ;
- Ils sont les relais dans les établissements et auprès de leurs collègues des informations en provenance du SRA-REIC de Limoges et des corps d'inspection relatives à l'action européenne et internationale (priorités nationales et académiques, subventions, concours, etc) ;
- Les ERAEI sont chargés de recueillir dans l'établissement les informations concernant les projets de mobilité, de partenariat, d'échange, de jumelage ou de visite prévus ou à l'étude. Ils effectuent un bilan annuel de ces éléments ;
- Une lettre de mission pourra être établie par le chef d'établissement (modèle de lettre de mission en pièce jointe) afin de définir la nature des missions pour chaque établissement ;

Les fonctions de l'ERAEI :

- Les ERAEI sont identifiés par le chef d'établissement parmi les personnels volontaires ayant une expérience ou une volonté pour développer les politiques d'ouverture à l'international (mise en place d'appariements avec des établissements à l'étranger, projets Erasmus+, programmes académiques et nationaux de coopération) ;



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de région académique des relations
européennes, internationales et à la coopération
Pôle territorial de LIMOGES**

- Ils bénéficient de réunions de regroupement, de stages de formation dédiés ou d'animations organisées par le SRA-REIC de Limoges afin de développer des compétences pour mieux conseiller le chef d'établissement et les enseignants dans le développement de projets internationaux ;
- Les ERAEI contribuent à l'élaboration de la stratégie d'internationalisation au sein des établissements ;

La mission d'enseignant référent pour l'action européenne et internationale (ERAEI) peut faire l'objet d'une rémunération attribuée par le chef d'établissement sous la forme d'IMP ou dans le cadre du Pacte enseignant pour des missions d'accompagnement à l'innovation pédagogique « Coordination et prise en charge de projets d'innovation pédagogique » ([note de service du 20 juillet 2023](#)).

Dans ce cadre, la mission est formalisée à partir d'une lettre de mission reprenant les missions et fonctions générales des ERAEI définies dans le [bulletin officiel n°44 du 26 novembre 2009](#) auxquelles peuvent s'ajouter des missions spécifiques au contexte de l'établissement.

Les établissements ayant identifié un ou plusieurs ERAEI peuvent transmettre la fiche d'identification en pièce jointe au le SRA-REIC de Limoges (ce.dareic@ac-limoges.fr) afin que le ou les ERAEI soient intégrés à la liste de diffusion académique et puissent bénéficier de temps de formations proposées pour l'année 2023-2024. Pour ceux ayant identifiés un ERAEI au cours de l'année 2022-2023, il n'est pas nécessaire de transmettre de nouvelle fiche si l'ERAEI demeure inchangé.

Le SRA-REIC de Limoges se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous remercie pour votre investissement au service de la réussite des élèves, qui passe notamment par l'ouverture européenne et internationale.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de toute ma considération.

**Rectrice
Carole DRUCKER-GODARD**